



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le Règlement sur les Produits Dangereux Canadien (RPD) (DORS/2015/17)

FDS n° : 087591

## MOTONEIGE

Date de la version précédente: 2018-05-07

Date de révision: 2018-05-07

Version 1.01

### 1. IDENTIFICATION

#### Identificateur de produit

Nom du produit MOTONEIGE

#### Autres moyens d'identification

Code du produit 087591

Numéro  
Substance/mélange AQU  
Mélange

#### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées Huile moteur

Utilisations déconseillées Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur TOTAL CANADA INC.  
220, LAFLEUR  
LASALLE, QUEBEC  
H8R 4C9  
Tel: (514) 595-7579 or 1-800-463-3955  
Fax: (514) 595-5950

Point de contact service HSE

Adresse e-mail ProductSafety@total.com

#### Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-463-3955  
Numéro de téléphone de l'entreprise +1 866 928 0789 (24h/24, 7d/7)  
+1 215 207 0061 (24h/24, 7d/7)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage



FDS n° : 087591

## MOTONEIGE

Date de la version précédente: 2018-05-07

Date de révision: 2018-05-07

Version 1.01



### ATTENTION

#### Mentions de danger

Peut provoquer une allergie cutanée

#### Conseils de prudence - Prévention

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/vapeurs/aérosols  
 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail  
 Porter des gants de protection  
 Éviter le rejet dans l'environnement

#### Conseils de prudence - Intervention

• Traitement spécifique (voir 4 sur cette étiquette)

#### Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon  
 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin  
 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

#### Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

#### Autres informations

##### Autres dangers

Provoque une légère irritation cutanée  
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

##### Propriétés physico-chimiques

Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

##### Propriétés environnementales

Le produit peut former un film d'huile sur la surface de l'eau, ce qui peut empêcher l'échange d'oxygène. Ne pas rejeter dans l'environnement.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### Mélange

##### Nature chimique

Huile minérale d'origine pétrolière.

| Nom Chimique                                 | No.-CE    | No.-CAS    | % en poids |
|----------------------------------------------|-----------|------------|------------|
| Isooctadecanoic acid, reaction products with | 272-225-4 | 68784-17-8 | 5<10       |

Version HGHS



FDS n° : 087591

## MOTONEIGE

Date de la version précédente: 2018-05-07

Date de révision: 2018-05-07

Version 1.01

|                        |  |  |  |
|------------------------|--|--|--|
| tetraethylenepentamine |  |  |  |
|------------------------|--|--|--|

**Informations complémentaires**      Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 346.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### Mesures de premier secours pour les différentes voies d'exposition

|                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Conseils généraux</b>               | EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Contact avec les yeux</b>           | Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Contact avec la peau</b>            | Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Inhalation</b>                      | évacuer la victime à l'air frais et la laisser au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. L'inhalation de concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.                                               |
| <b>Ingestion</b>                       | Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin.                                                                                                                                  |
| <b>Protection pour les secouristes</b> | Le secouriste doit se protéger. Voir section 8 pour plus de détails. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle au moyen d'un Pocket Mask® muni d'une valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif médical respiratoire approprié. Utiliser un équipement de protection individuelle. |

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                              |                                                                                                                   |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Contact avec la peau</b>  | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                              |
| <b>Contact avec les yeux</b> | Non classé d'après les données disponibles.                                                                       |
| <b>Inhalation</b>            | L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.              |
| <b>Ingestion</b>             | L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. |

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|                              |                                 |
|------------------------------|---------------------------------|
| <b>Conseils aux médecins</b> | Traiter de façon symptomatique. |
|------------------------------|---------------------------------|

Version HGHS



FDS n° : 087591

## MOTONEIGE

Date de la version précédente: 2018-05-07

Date de révision: 2018-05-07

Version 1.01

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

|                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Moyen d'extinction approprié</b>                                                        | Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). poudre ABC. Mousse. Eau pulvérisée ou en brouillard.                                                                                                                                                                                  |
| <b>Unsuitable Extinguishing Media</b>                                                      | Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Risque particulier</b>                                                                  | La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO <sub>2</sub> , hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse. Oxydes d'azote (NOx). |
| <b>Données sur les risques d'explosion</b>                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Sensibilité à l'impact</b>                                                              | Aucun(e).                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Sensibilité à la décharge statique</b>                                                  | Aucun(e).                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu</b> | Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection. Eloigner le personnel non concerné.                                                                                    |

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

|                               |                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Informations générales</b> | Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toute source d'ignition. |
| <b>Autres informations</b>    | Voir Section 12 pour toute information supplémentaire.                                                                                                                                                                               |

#### Précautions pour la protection de l'environnement

|                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Informations générales</b> | Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Méthodes de confinement</b> | Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Si nécessaire, endiguer le produit avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux similaires non combustibles.                                                                                                                                                                                             |
| <b>Méthodes de nettoyage</b>   | Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir section 13). |

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Version HGHS



FDS n° : 087591

## MOTONEIGE

Date de la version précédente: 2018-05-07

Date de révision: 2018-05-07

Version 1.01

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Équipement de protection individuelle, voir section 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

#### Prévention des incendies et des explosions

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### Mesures d'hygiène

Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Ne pas laver à fond avec: Carburant. Solvant. Abrasif. Éviter les contacts prolongés et répétés avec la peau, ils peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés. Éviter le contact prolongé et répété avec la peau, spécialement avec les produits en service ou usagés.

### Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques/Conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Stocker à température ambiante. Protéger de l'humidité. Stocker dans un bac de rétention. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Conserver dans le conteneur original. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

#### Matières à éviter

Oxydants forts.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Brouillard d'huile minérale :  
USA : OSHA (PEL) TWA 5 mg/m<sup>3</sup>, NIOSH (REL) TWA 5 mg/m<sup>3</sup>, STEL 10 mg/m<sup>3</sup>, ACGIH (TLV) TWA 5 mg/m<sup>3</sup> (hautement raffiné).



FDS n° : 087591

## MOTONEIGE

Date de la version précédente: 2018-05-07

Date de révision: 2018-05-07

Version 1.01

### Légende

Voir section 16

### Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

#### Mesures de protection individuelle, comme le port d'un équipement de protection individuelle

#### Informations générales

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Les recommandations sur les équipements de protection individuelle (EPI) s'appliquent au produit EN L'ETAT. En cas de mélange ou de formulation, il est conseillé de contacter les fabricants de ces EPI.

#### Protection des yeux/du visage

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter :. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

#### Protection de la peau et du corps

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité. Vêtements de protection à manches longues. Type 4/6.

#### Protection des mains

Gants résistants aux hydrocarbures: Caoutchouc fluoré. Caoutchouc nitrile. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

#### Protection respiratoire

Aucun(e)s dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire muni d'une cartouche combinée vapeurs/particules. Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Propriétés physiques et chimiques

Aspect

limpide

Couleur

bleu-vert

État physique @20°C

liquide

Odeur

caractéristique

Seuil olfactif

Pas d'information disponible

Version HGHS



FDS n° : 087591

## MOTONEIGE

Date de la version précédente: 2018-05-07

Date de révision: 2018-05-07

Version 1.01

| <u>Propriété</u>                     | <u>Valeurs</u>                                    | <u>Remarques</u>             | <u>Méthode</u>          |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------|
| pH                                   |                                                   | Non applicable               |                         |
| Point/intervalle de fusion           |                                                   | Pas d'information disponible |                         |
| Point/intervalle d'ébullition        |                                                   | Pas d'information disponible |                         |
| Point d'éclair                       | 130 °C<br>266 °F                                  | Pas d'information disponible | ASTM D93<br>ASTM D93.   |
| Taux d'évaporation                   |                                                   | Pas d'information disponible |                         |
| Limites d'inflammabilité dans l'air  |                                                   |                              |                         |
| supérieure                           |                                                   | Pas d'information disponible |                         |
| inférieure                           |                                                   | Pas d'information disponible |                         |
| Pression de vapeur                   |                                                   | Pas d'information disponible |                         |
| Densité de vapeur                    |                                                   | Pas d'information disponible |                         |
| Densité relative                     | 0.869                                             | @ 15 °C                      |                         |
| Masse volumique                      | 869 kg/m <sup>3</sup>                             | @ 15 °C                      |                         |
| Hydrosolubilité                      |                                                   | Insoluble                    |                         |
| Solubilité dans d'autres solvants    |                                                   | Pas d'information disponible |                         |
| logPow                               |                                                   | Pas d'information disponible |                         |
| Température d'auto-inflammabilité    |                                                   | Pas d'information disponible |                         |
| Température de décomposition         |                                                   | Pas d'information disponible |                         |
| Viscosité, cinématique               | 50 mm <sup>2</sup> /s<br>7.1 mm <sup>2</sup> /s   | @ 40 °C<br>@ 100 °C          | ASTM D445<br>ASTM D 445 |
| Propriétés explosives                | Non-explosif                                      |                              |                         |
| Propriétés comburantes               | Non applicable                                    |                              |                         |
| Possibilité de réactions dangereuses | Aucune dans les conditions normales d'utilisation |                              |                         |
| <u>Autres informations</u>           |                                                   |                              |                         |
| Point de congélation                 |                                                   | Pas d'information disponible |                         |
| Point d'écoulement                   | -35 °C                                            |                              | ASTM D 97               |

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|                                             |                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Réactivité</u>                           | Aucune dans les conditions normales d'utilisation.                                                                                                                                                       |
| <u>Stabilité chimique</u>                   | Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.                                                                                                                                  |
| <u>Possibilité de réactions dangereuses</u> | Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Aucune dans les conditions normales d'utilisation.                                                                      |
| <u>Conditions à éviter</u>                  | Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur et des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Oxydants forts. |
| <u>Matières incompatibles</u>               | Oxydants forts.                                                                                                                                                                                          |
| <u>Produits de décomposition dangereux</u>  | La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des                             |

Version HGHS



FDS n° : 087591

# MOTONEIGE

Date de la version précédente: 2018-05-07

Date de révision: 2018-05-07

Version 1.01

suies. Oxydes d'azote (NOx).

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Informations concernant les voies d'exposition possibles

|                              |                                                                                                                   |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Contact avec la peau</b>  | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                              |
| <b>Contact avec les yeux</b> | Non classé d'après les données disponibles.                                                                       |
| <b>Inhalation</b>            | L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.              |
| <b>Ingestion</b>             | L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. |

### Effets différés, immédiats et chroniques d'une exposition à court-terme et à long-terme

#### Toxicité aiguë - Informations sur le produit

|                                          |                                            |
|------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>Orale</b>                             | Non classé d'après les données disponibles |
| <b>Dermale</b>                           | Non classé d'après les données disponibles |
| <b>Inhalation</b>                        | Non classé d'après les données disponibles |
| <b>ATEmix</b>                            | 19.60 mg/l                                 |
| <b>(inhalation-poussière/brouillard)</b> |                                            |
| <b>ATEmix (inhalation-vapeur)</b>        | 77.30 mg/l                                 |

#### Toxicité aiguë - Informations sur les composants

| Nom Chimique                                                                      | DL50 oral             | DL50 dermal              | CL50 par inhalation |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------------|---------------------|
| Isooctadecanoic acid, reaction products with tetraethylenepentamine<br>68784-17-8 | LD50 5000 mg/kg (rat) | LD50 2000 mg/kg (rabbit) |                     |

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irritant pour la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non classé d'après les données disponibles.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Non classé d'après les données disponibles. Contient une (des) substance(s) sensibilisante(s). Le fournisseur d'un ou plusieurs composants entrant dans la formulation indique qu'il dispose des données sur le(s) composants et/ou des mélanges similaires confirmant qu'au taux d'utilisation appliqué aucune classification n'est requise.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Cancérogénicité**

Non classé d'après les données disponibles.

Non classé d'après les données disponibles. Lors de l'utilisation dans les moteurs, l'huile est contaminée par de faibles quantités de produits de combustion. Les huiles moteurs usagées ont occasionné des cancers de la peau sur des souris lors de leur application

Version HGHS



FDS n° : 087591

## MOTONEIGE

Date de la version précédente: 2018-05-07

Date de révision: 2018-05-07

Version 1.01

répétée ou continue. Le contact occasionnel de l'huile moteur usagée avec la peau ne devrait pas provoquer d'effets graves sur l'homme à condition de l'éliminer par un nettoyage efficace à l'eau et au savon.

### Toxicité pour la reproduction Effets sur les organes-cibles (STOT)

Non classé d'après les données disponibles.  
Aucun à notre connaissance.

### STOT - exposition unique TSOC - exposition répétée Autres effets néfastes

Non classé d'après les données disponibles.  
Non classé d'après les données disponibles.  
Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

### Danger par aspiration

Non classé d'après les données disponibles.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible

### Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

| Nom Chimique                                                                      | Toxicité pour les algues | Toxicité pour le poisson | Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. | Toxicité pour les microorganismes |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Isooctadecanoic acid, reaction products with tetraethylenepentamine<br>68784-17-8 |                          | LC50(96h) 1000 mg/l      | LC50(48h) 1000 mg/l                                            |                                   |

### Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible

### Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

**Effets sur les organismes terrestres** Pas d'information disponible.

### Persistance et dégradabilité

Version HGHS



FDS n° : 087591

## MOTONEIGE

Date de la version précédente: 2018-05-07

Date de révision: 2018-05-07

Version 1.01

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

### Potentiel de bioaccumulation

**Informations sur le produit** Pas d'information disponible.

**logPow** Pas d'information disponible

**Informations sur les composants** Pas d'information disponible.

### Mobilité

**Sol** Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.

**Air** Il y a peu de pertes par évaporation  
**Eau** Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

### Autres effets néfastes

**Informations générales** Pas d'information disponible

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Dispose of in accordance with all applicable national environmental laws and regulations. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Autres règlements : Normes fédérales canadiennes inexistantes; cependant, les installations fédérales d'élimination des rebuts sont généralement limitées à 15 mg/L pour l'ensemble des huiles et des graisses. Il pourrait exister des normes provinciales et celles-ci devraient être demandées au moment où les autorités sont averties.

**Emballages contaminés** Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**TDG** non réglementé

**DOT** non réglementé

**MEX** non réglementé

Version HGHS



FDS n° : 087591

## MOTONEIGE

Date de la version précédente: 2018-05-07

Date de révision: 2018-05-07

Version 1.01

ICAO/IATA non réglementé

IMDG/IMO non réglementé

ADR/RID non réglementé

ADN non réglementé

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Ce produit a été classifié conformément aux critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du Canada (DORS/2015/17) et la fiche de données de sécurité (FDS) contient toute l'information requise en vertu du RPD

**Inventaires Internationaux** Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées ou exemptées d'enregistrement dans les inventaires suivants :  
Canada (DSL/NDSL)  
États-Unis (TSCA)

### 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

|             |                        |                  |                   |                           |
|-------------|------------------------|------------------|-------------------|---------------------------|
| <u>NFPA</u> | Danger pour la santé 2 | Inflammabilité 1 | Instabilité 0     | Danger particulier. -     |
| <u>HMIS</u> | Danger pour la santé 2 | Inflammabilité 1 | Danger Physique 0 | Protection individuelle X |

Date de révision: 2018-05-07  
Révision Publication initiale

#### Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé

Version HGHS



FDS n° : 087591

## MOTONEIGE

Date de la version précédente: 2018-05-07

Date de révision: 2018-05-07

Version 1.01

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)

UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique

NTP = National Toxicology Program = Programme National de Toxicologie

### Section 8

TWA (Time Weight Average): Valeur moyenne d'exposition

STEL (Short Term Exposure Limits): Valeur limite d'exposition à court terme

|          |                       |    |                              |
|----------|-----------------------|----|------------------------------|
| +        | Produit sensibilisant | *  | Désignation de la peau       |
| C:       | Cancérogène           | R: | Toxique pour la reproduction |
| Ceiling: | Valeur Limite Plafond |    |                              |

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité